

# Sélection d'article sur la politique suisse

Requête	<b>23.04.2024</b>
Thème	<b>Sans restriction</b>
Mot-clés	<b>Compétitivité</b>
Acteurs	<b>Parti libéral-radical (PLR) FDP, Parti évangélique (PEV)</b>
Type de processus	<b>Sans restriction</b>
Date	<b>01.01.1990 - 01.01.2020</b>

# Imprimer

## Éditeur

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Contributions de

Zumofen, Guillaume

## Citations préféré

Zumofen, Guillaume 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Compétitivité, Parti évangélique (PEV), Parti libéral-radical (PLR) FDP, 2018 - 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne.  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), téléchargé le 23.04.2024.

# Sommaire

<b>Chronique générale</b>	<b>1</b>
<b>Economie</b>	<b>1</b>
Politique économique	1
Politique structurelle	1

## Abréviations

**WAK-SR** Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates

---

**CER-CE** Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats

# Chronique générale

## Economie

### Politique économique

#### Politique structurelle

**MOTION**  
DATE: 28.02.2018  
GUILLAUME ZUMOFEN

Avec un mécanisme calqué sur le frein à l'endettement, le PLR propose la création d'un frein à la réglementation afin d'endiguer le risque d'une réglementation superflue qui pérorerait la compétitivité des entreprises. Avec une motion, et par l'intermédiaire de son porte-parole Hans-Ulrich Bigler (fdp/plr, ZH), le PLR demande au Conseil fédéral de soumettre un projet de loi qui épouserait les contours d'un **frein à la réglementation qui permettrait de limiter les coûts qu'elle induit**. Plus précisément, ce frein serait activé pour toutes réglementations qui engendreraient des coûts supplémentaires pour plus de 10'000 entreprises, ou qui dépasseraient un seuil à définir.

Bien que le Conseil fédéral soit conscient des risques de la réglementation sur la compétitivité, il propose de rejeter la motion. En effet, il estime d'abord que l'outil proposé est inadéquat. Puis, il rappelle que la thématique est déjà sous la lumière des projecteurs grâce à l'adoption de plusieurs interventions parlementaires comme le postulat 15.3421, ou les motions 16.3388, 15.3400 et 15.3445. Ainsi, ces objets devraient dessiner des pistes satisfaisantes qui garantiraient la compétitivité des entreprises suisses. Lors du vote, le Conseil national a adopté la motion par 110 voix contre 78 et 2 abstentions. L'aile droite du Parlement a fait pencher la balance.<sup>1</sup>

**MOTION**  
DATE: 20.03.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

Dans la continuité de la chambre du peuple, le Conseil des États a adopté la motion du PLR qui vise à **mettre en place un frein à la réglementation qui permette de limiter les coûts qu'elle induit**. Cette motion a été acceptée par 25 voix contre 16 et 1 abstention. La Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États (CER-CE) proposait d'ailleurs à sa chambre de l'adopter par 9 voix contre 4. La CER-CE soulignait les efforts «insuffisants» entrepris par le Conseil fédéral dans cette lutte pour la dérégulation et le maintien de la compétitivité des entreprises suisses. A l'opposé, une minorité considérait qu'un tel frein à la réglementation entraverait considérablement le travail politique. Cette motion a été adoptée parallèlement à la motion 16.3388 qui propose une loi sur la réduction de la densité réglementaire.<sup>2</sup>

---

1) BO CN, 2018, pp.103 s.

2) BO CE, 2019, pp.196 s.